

POLÉMIQUE. LES AIDES À LA PÊCHE EN EAUX TROUBLES

Jeudi, 24 Janvier, 2019 | Marie-Noëlle Bertrand

L'association Bloom a déposé un recours contre l'État français pour abus de pouvoir. Elle l'accuse de manquer de transparence concernant les subventions aux pêcheries.

Dans quels filets ont échoué les subventions allouées à la France par le Fonds européen de la pêche ? C'est ce qu'aimerait bien savoir l'association Bloom, laquelle s'est fâchée, mardi, de ne pas réussir à obtenir de réponse précise. Connue pour la bataille qu'elle mène depuis une dizaine d'années contre la pêche industrielle, l'organisation vient de déposer un recours contre l'État français pour « excès de pouvoir ». Depuis 2015, Bloom lui réclame les données indiquant la façon dont ont été ventilées et fléchées les aides versées par l'Europe entre 2007 et 2016, soit près de 500 millions d'euros. Mais les autorités françaises, assure-t-elle, ne jouent pas le jeu de la transparence jusqu'au bout et refusent de les lui transmettre dans le détail. Le ministère de l'Agriculture, pour sa part, jure que tout est « transparent ». La Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) a d'ailleurs renvoyé, mardi, un mail répondant à la requête, avec des données « relatives aux opérations et montants versés », déjà rendues publiques en 2017.

« Un fichier (nous) a bien été communiqué, mais très incomplet et d'une qualité déplorable, le rendant inutilisable », rétorque l'organisation dans un communiqué. « On est incapable de dire si tel type d'engin de pêche perçoit plus qu'un autre, ou une longueur de bateaux plus qu'une autre », précise le directeur scientifique de Bloom, Frédéric Le Manach.

Vérifier que la France soutient les plus fragiles plutôt que les puissants

Car c'est bien là la question. À l'heure où, à l'instar de l'agriculture paysanne confrontée aux modèles intensifs, la pêche artisanale doit faire face aux vaisseaux de la pêche industrielle, l'organisation voudrait pouvoir vérifier que la France soutient les plus fragiles plutôt que les puissants. Or, « pour savoir si les subventions sont préférentiellement attribuées aux méthodes de pêche industrielle et impactantes (pour la biodiversité marine – NLDR) ou à une transition vers des méthodes plus douces comme la pêche au casier, à la ligne ou au filet », ces précisions s'avèrent indispensables. Elles permettraient aussi de mesurer si la France est sur la voie de l'engagement qu'elle a pris dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), à savoir celui d'avoir éliminé, d'ici à 2020, les subventions qui alimentent la surcapacité de pêche et la pêche illégale.

« Les subventions publiques ont été identifiées comme la principale cause de la surpêche mondiale », rappelle Bloom. « Si nous voulons sauver l'océan et les emplois, il faut savoir qui gagne combien (à ce) jackpot », insiste Valérie Le Brenne, chargée de mission pour l'organisation. « Or, en l'état, l'administration se comporte en forteresse de protection des intérêts privés. Au pays de Descartes, il faut se battre pour avoir accès à la matière première permettant d'avoir un débat rationnel », déplore la responsable, qui conclut : « Cette attitude ne peut qu'alimenter la défiance et jeter l'opprobre sur l'administration. C'est plus que regrettable. »

La suite appartient donc aux juges. Bloom a déposé son recours auprès du tribunal administratif, qui doit à présent entendre les arguments de l'association autant que ceux de la DPMA. Le rapporteur public devra ensuite se prononcer sur les suites à donner à la requête. Si celle-ci suit son cours comme l'espère l'organisation, le tribunal devrait pouvoir se prononcer avant la fin de l'année.